



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

RATP: personnel

Question écrite n° 39834

Texte de la question

M Guy Ducolone s'indigne auprès de M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, de la mesure de révocation prise par la direction de la RATP à l'encontre d'un machiniste dépendant du dépôt de Nanterre. La disproportion entre le motif invoqué (manquements à la ponctualité) et la gravité de la mesure qui prive d'emploi et de ressources un père de famille, dont le travail est apprécié par ceux qui ont à charge de le noter, met en évidence la véritable raison de cette révocation arbitraire : ce machiniste est militant CGT et membre du parti communiste français. C'est la raison pour laquelle il est sanctionné car jamais à la RATP le retard d'un machiniste n'a donné lieu à sa révocation. Compte tenu du caractère manifestement discriminatoire de cette révocation prétendument disciplinaire, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cette sanction soit levée et le machiniste réintègre sans délai dans son emploi à Nanterre.

Données clés

Auteur : [M. Ducolone Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39834

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1946